

JEAN-FRANÇOIS THONY

Procureur général, président de l'Institut international de Syracuse

Alvise GIUSTINIANI

Est-ce que la réglementation est utile d'un point de vue national ou, puisque le commerce illicite est transfrontalier, d'un point de vue international ? Quel est le cadre actuel, Jean-François ?

Jean-François THONY

La difficulté qu'on a aujourd'hui avec la lutte contre le commerce illicite, Laurent l'a dit, c'est qu'il faut apporter une réponse globale à un problème global. Mais apporter une réponse globale c'est facile à dire, c'est moins facile à faire, parce qu'il n'y a pas un commerce illicite, mais autant qu'il y a de produits. Quel est le point commun entre le trafic de médicaments, le trafic de biens culturels, le trafic de déchets toxiques ? Ce sont des choses évidemment qui sont complètement différentes. Les groupes criminels qui sont derrière, eux aussi, sont totalement différents et protéiformes. Certaines organisations criminelles traditionnelles ont souvent investi un champ particulier de la criminalité. Je pense, par exemple, à la mafia napolitaine et au trafic de déchets toxiques, mais il y en a bien d'autres. D'autres organisations se créent spécifiquement pour investir un champ particulier d'une manière opportuniste, et il y en a également qui sont spécialisées dans un type de criminalité mais qui vont d'une manière accessoire investir dans une forme de commerce illicite.

L'autre difficulté est aussi qu'il n'y a pas une politique de lutte, mais il y en a autant qu'il y a de produits là aussi. Les approches de politique publique en matière de lutte contre le commerce illicite varient en fonction des produits : ce peut être des approches de santé publique, des approches de protection du consommateur, des approches de protection du patrimoine naturel ou du patrimoine industriel, etc. Il y a aussi des politiques fiscales ou douanières qui sous-tendent ces politiques. Enfin, l'intérêt des pays à la lutte contre le commerce illicite est totalement différent d'un pays à l'autre. Vous avez des pays qui mettront plus l'accent sur la protection de leur patrimoine industriel, d'autres qui mettront l'accent sur les risques pour la santé des populations, sur le patrimoine naturel, en Afrique notamment, ou d'autres qui n'y ont aucun intérêt du tout parce qu'ils voient les choses à courte vue et s'imaginent que si cela rapporte de l'argent à l'économie, il n'y a pas matière à s'en préoccuper. Malheureusement, ce genre de politique de l'autruche se retourne toujours à terme contre les Etats. Alors, face à ça, qu'est-ce qu'il faut faire ?

Alvise GIUSTINIANI

Vous brossez un tableau qui n'est pas vraiment brillant à un moment où le multilatéralisme est remis en question. Pensez-vous qu'il soit possible pour les organisations internationales de trouver des moyens de travailler ensemble ? Comment voyez-vous l'avenir ? Avez-vous de l'espoir ou non ?

Jean-François THONY

Élaborer une stratégie nationale dans ces circonstances, c'est une chose très difficile. Au sein de l'Institut international de Syracuse, nous avons engagé une réflexion sur ce sujet. J'ai demandé à un groupe d'experts de se pencher sur cinq aspects du commerce illicite – trafic de médicaments, trafic d'organes, trafic d'animaux ou d'organes d'animaux, etc. – et de voir quels étaient les points communs entre ces différents types de commerces illicites. L'idée est finalement d'agir sur tout ce qui est commun à l'ensemble de ces aspects du commerce illicite. Ce que nous voulons faire à partir de là, c'est de dresser une espèce d'inventaire des bonnes pratiques que les États devraient mettre en place s'ils souhaitaient optimiser l'efficacité de la lutte contre le trafic illicite. Le problème, c'est que lorsqu'on érige des recommandations, elles restent bien souvent lettre morte. Donc, si on veut aller dans ce sens-là, il faut qu'il y ait un mécanisme derrière qui permette de vérifier, d'évaluer si les États se conforment à l'ensemble de ces recommandations. Le modèle est celui des recommandations sur la lutte contre le blanchiment mis au point par le GAFI, et son mécanisme d'évaluation de la conformité des Etats avec ces recommandations.

Alvise GIUSTINIANI

Je comprends donc que le GAFI pourrait être une solution, ou un type de GAFI orienté sur le blanchiment d'argent, dispositif qui a pris un certain temps à être opérationnel mais qui finalement donne des résultats aujourd'hui. Pensez-vous que les États membres, que les pays, sont prêts à appliquer ce genre de réglementation en matière de commerce illicite ? Y a-t-il une volonté de le faire ?

Jean-François THONY

Le mécanisme du GAFI présente deux défauts principaux, à mon avis : d'une part, il existe une sorte de pression sur les États pour se conformer aux recommandations et d'autre part, l'évaluation est faite par les États eux-mêmes (« peer review »), avec tout ce qu'on peut imaginer parfois de manque d'objectivité. Alors, sur la base de l'expérience que j'ai eue pendant plus de cinq ans d'évaluation des États sur les recommandations du GAFI, il m'est venu à l'idée de construire une démarche qui se fonde sur le fait que la mondialisation incite les États à montrer des gages aux investisseurs internationaux, afin de développer leur commerce international. Ce que nous proposons, c'est d'auditer à leur demande la conformité des États à ces recommandations, et de leur remettre un rapport mettant en valeur, lorsque c'est le cas, les efforts accomplis pour lutter contre le commerce illicite. En quelque sorte, cela revient à décerner une sorte de certification type ISO 9000 pour les États qui offriraient un environnement sain pour leur commerce international. En prenant cette approche, je dirais de la carotte plutôt que du bâton, nous pouvons mettre en place une stratégie qui tienne et qui aille loin.

Alvise GIUSTINIANI

C'est bon à entendre.